

# CANADA

Les [Perspectives régionales de l'OCDE](#) examinent les tendances récentes, les développements politiques et les perspectives dans les régions de l'OCDE, y compris les causes sous-jacentes des inégalités régionales en matière de performance et de bien-être. Le rapport fournit des preuves, des orientations et des recommandations politiques sur la manière d'améliorer la compétitivité et la productivité, de promouvoir une croissance inclusive, d'accélérer la transition nette zéro et de rehausser les normes de bien-être grâce à une politique de développement régional efficace et à une gouvernance à plusieurs niveaux.

## Définitions territoriales

Les données de cette note reflètent différents niveaux géographiques infranationaux des pays de l'OCDE. En particulier, les **régions** sont classées à deux niveaux territoriaux reflétant l'organisation administrative des pays: les grandes régions (TL2) et les petites régions (TL3, qui correspondent par exemple aux départements, cantons, arrondissements, etc.). Au Canada, les régions TL2 correspondent aux provinces et aux territoires.

Les petites régions sont classées en fonction de leur accès aux aires métropolitaines (Fadic et al. 2019) :

- Les **régions métropolitaines**, si plus de la moitié de la population vit dans une aire urbaine fonctionnelle (AUF). Les régions métropolitaines sont ensuite classées en : **grandes régions métropolitaines**, si plus de la moitié de la population vit dans une (grande) AUF d'au moins 1,5 million d'habitants ; et **régions métropolitaines de taille moyenne**, si plus de la moitié de la population vit dans une AUF de taille moyenne d'au moins 250 000 à 1,5 million d'habitants.
- Les **régions non métropolitaines**, si moins de la moitié de la population vit dans une AUF de taille moyenne/grande. Ces régions sont ensuite classées en fonction de leur niveau d'accès à des AUF de différentes tailles : **près d'une AUF de taille moyenne/grande** si plus de la moitié de la population vit à moins de 60 minutes en voiture d'une AUF de taille moyenne/grande (de plus de 250 000 habitants) ou si la région TL3 contient plus de 80 % de la superficie d'une AUF de taille moyenne/grande ; **près d'une petite AUF** si la région n'a pas accès à une AUF de taille moyenne/grande et qu'au moins la moitié de sa population a accès à une petite AUF (c.-à-d. entre 50 000 et 250 000 habitants) à moins de 60 minutes en voiture, ou contient 80 % de la superficie d'une petite zone urbaine ; et **éloignée**, dans le cas contraire.

Responsabilité : <https://oecdcode.org/disclaimers/territories.html>

## Vue d'ensemble

Population ( <i>préciser la date</i> ) et territoire	36 991 981 (Recensement du Canada de 2021), 9 984 670 km <sup>2</sup> (Géographie (statcan.gc.ca))
Structure administrative ( <i>unitaire/fédérale</i> )	Système fédéral de gouvernement ; <a href="#">Principes concernant les relations du Canada avec les peuples autochtones</a> <sup>1</sup>
Gouvernements régionaux ou étatiques ( <i>nombre</i> )	10 provinces et 3 territoires <sup>2</sup>
Gouvernements de niveau intermédiaire ( <i>nombre</i> )	--
Gouvernements au niveau municipal ( <i>nombre</i> )	3 888 (2021), y compris les gouvernements régionaux et les municipalités de niveau supérieur
Part des collectivités territoriales dans les dépenses/recettes totales (2021)	70,1% des dépenses totales 74,7 % des recettes totales  [Source : <a href="#">Les administrations infranationales dans les pays de l'OCDE : données clés, édition 2023</a> ].
Principaux défis en matière de développement régional	Défis liés à la chaîne d'approvisionnement et à l'accès au marché ; transition vers des émissions nettes nulles/verdissement de l'économie ; changement climatique ; écarts de productivité des entreprises ; changement technologique/numérisation ; marchés du travail tendus/travail de demain ; développement des communautés rurales et isolées (par exemple, large bande) ; offre de logements et accessibilité financière ; inclusion des groupes sous-représentés (indigènes, racisés).
Objectifs de la politique régionale	Promouvoir la création d'emplois à court et à long terme, la croissance des salaires et le développement économique dans toutes les régions. Il s'agit notamment de fournir des programmes, des services, des connaissances et des compétences adaptés aux régions, afin que toutes les régions aient accès à des programmes et à un soutien adaptés à leur lieu de résidence.
Cadre juridique/institutionnel de la politique régionale	<a href="#">Constitution canadienne</a> , article 36 Législation d'habilitation pour les agences de développement régional du Canada : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Loi sur l'Agence de promotion économique du Canada atlantique</a></li> <li>• <a href="#">Loi sur l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec</a></li> <li>• <a href="#">Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest</a> <sup>3</sup></li> <li>• <a href="#">Agence canadienne de développement économique du Nord</a></li> <li>• <a href="#">Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario</a></li> <li>• <a href="#">Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario</a></li> </ul>
Budget alloué au développement régional (c'est-à-dire montant) et mécanismes de péréquation fiscale entre les juridictions (le cas échéant)	Finances des agences de développement régional du Canada <sup>4</sup> : <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Agence de promotion économique du Canada atlantique</a></li> <li>• <a href="#">Développement économique du Canada pour les régions du</a></li> </ul>

<sup>1</sup> Le gouvernement du Canada reconnaît que l'autonomie gouvernementale des autochtones fait partie du système évolutif de fédéralisme coopératif et d'ordres de gouvernement distincts du Canada.

<sup>2</sup> Les provinces reçoivent leurs pouvoirs et leur autorité de la loi constitutionnelle de 1867, tandis que les gouvernements territoriaux ont des pouvoirs qui leur sont délégués par le Parlement du Canada. La répartition des compétences est précisée dans les lois constitutionnelles de 1867 et de 1982. Les provinces disposent d'une compétence législative exclusive dans un grand nombre de domaines au sein de leur région, tels que les hôpitaux, l'éducation, les ressources naturelles et les affaires municipales. Les provinces et les territoires disposent également de certaines compétences concurrentes avec le gouvernement fédéral, notamment en matière de pensions de vieillesse, d'agriculture et d'immigration. Pour plus de détails, voir : [La répartition constitutionnelle des pouvoirs législatifs](#)

<sup>3</sup> Il s'agit de la loi d'habilitation de Développement économique des Prairies Canada et de Développement économique du Pacifique Canada.

<sup>4</sup> Les budgets pour l'année 2021-2022 sont plus élevés que ceux des années précédentes en raison de la réponse du gouvernement du Canada à la pandémie de COVID-19.

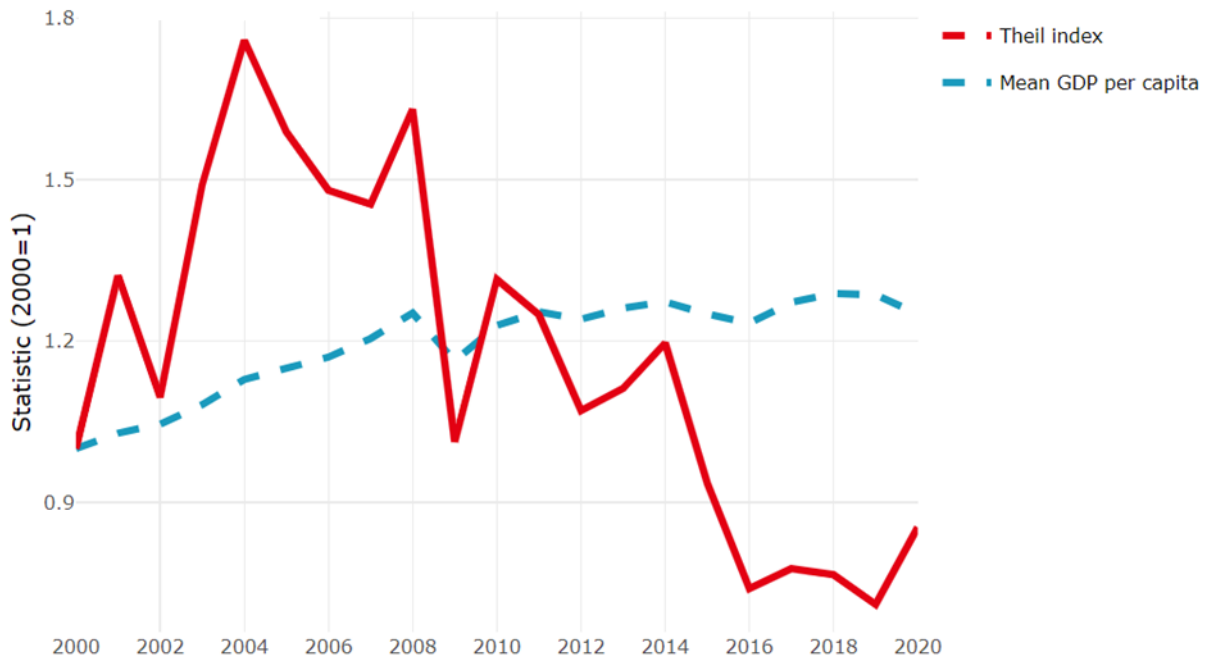
	<p><a href="#">Québec</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Agence canadienne de développement économique du Nord</a></li> <li>• <a href="#">Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario</a></li> <li>• <a href="#">Agence fédérale de développement économique pour le Nord de l'Ontario</a></li> <li>• <a href="#">Développement économique des Prairies Canada</a></li> <li>• <a href="#">Développement économique du Pacifique Canada</a><sup>5</sup></li> </ul> <p>Mécanismes de péréquation fiscale entre juridictions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Programme de péréquation</a></li> </ul>
Cadre national de la politique de développement régional	Le gouvernement fédéral du Canada compte sept agences de développement régional (ADR) qui sont responsables du développement économique dans leurs régions respectives. Elles fournissent des programmes, des services, des connaissances et une expertise adaptés à chaque région. Les ADR collaborent en permanence avec des partenaires stratégiques au niveau régional et au sein du gouvernement fédéral.
Cadre de la politique urbaine	--
Cadre de la politique rurale	Publiée le 27 juin 2019, la <a href="#">Stratégie de développement économique rural</a> décrit une approche pangouvernementale visant à répondre aux besoins du Canada rural en matière de développement économique et social et de durabilité, notamment en ce qui concerne la connectivité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à celui-ci, les infrastructures, les compétences et la main-d'œuvre, le logement et le tourisme.
Principaux instruments de politique régionale (fonds, plans, initiatives politiques, accords institutionnels, etc.)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Agences de développement régional du Canada, Croissance économique régionale par l'innovation et Développement des collectivités</a> Canada</li> <li>• <a href="#">La stratégie de connectivité du Canada</a></li> <li>• <a href="#">Fonds universel pour le haut débit (UBF)</a></li> </ul>
Outils de coordination des politiques au niveau national	<a href="#">Mandat et composition du comité de cabinet</a>
Mécanismes de gouvernance multiniveaux entre les niveaux national et infranational (par exemple, accords institutionnels, comités, etc.)	Les conférences ou réunions fédérales/provinciales/territoriales des premiers ministres (RPM), le Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes (SCIC), le Conseil de la fédération et les accords fédéraux/provinciaux/territoriaux (FPT).
Outils de coordination politique au niveau régional	Stratégie de <a href="#">croissance pour l'Atlantique</a>
Outils d'évaluation et de suivi	<a href="#">Plans et résultats annuels par département</a> <a href="#">Évaluation du gouvernement du Canada (cycle de 5 ans)</a>
Orientations futures de la politique régionale	--

<sup>5</sup> Développement économique Pacifique Canada a été créé en août 2021. Auparavant, Développement économique du Pacifique Canada et Développement économique des Prairies Canada formaient une seule agence, connue sous le nom de Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

## Tendances des inégalités régionales

Le Canada a connu une baisse de l'indice de Theil du PIB par habitant sur la période 2000-2020. L'inégalité a atteint son maximum en 2004. Les chiffres ont été normalisés, les valeurs de l'année 2000 étant fixées à 1.

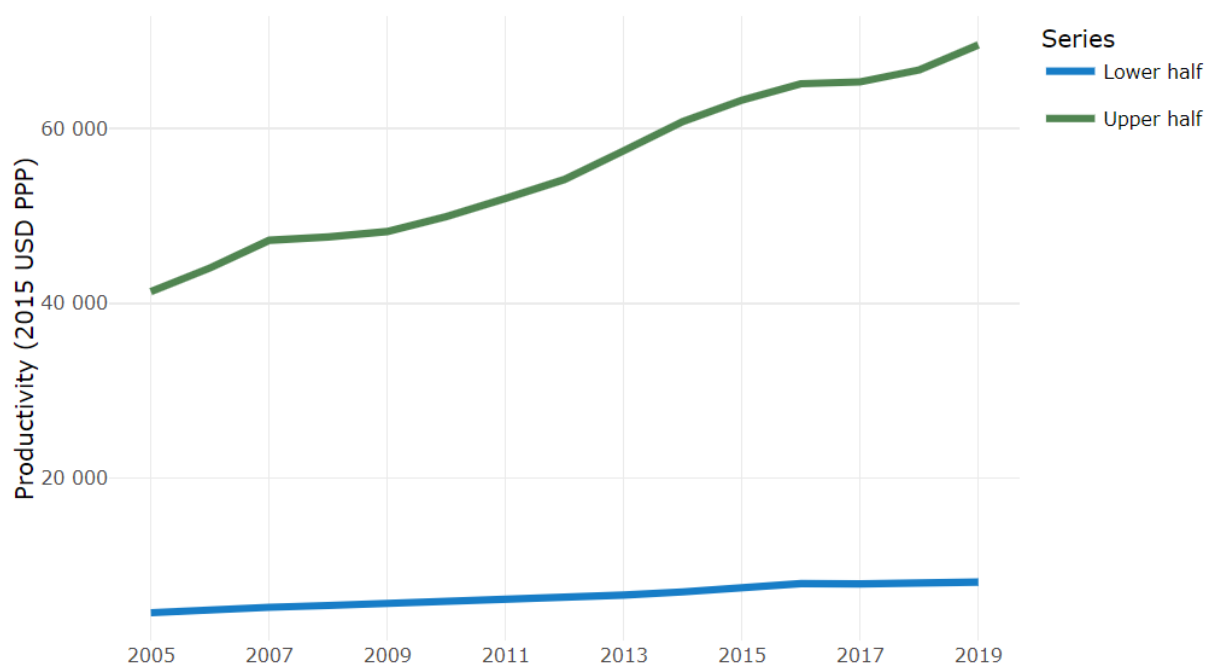
Figure 1. Tendances des indicateurs d'inégalité du PIB par habitant, régions TL2



Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

Au Canada, l'écart entre la moitié supérieure et la moitié inférieure des grandes régions en termes de productivité du travail est resté stable entre 2001 et 2019. Au cours de cette période, la productivité du travail a augmenté d'environ 14 % dans les deux groupes de grandes régions. En 2020, l'écart s'est réduit. Néanmoins, des données sur plusieurs années sont nécessaires pour déterminer l'impact à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les écarts de productivité du travail dans les grandes régions.

**Figure 2. Évolution de la productivité du travail, régions TL2**

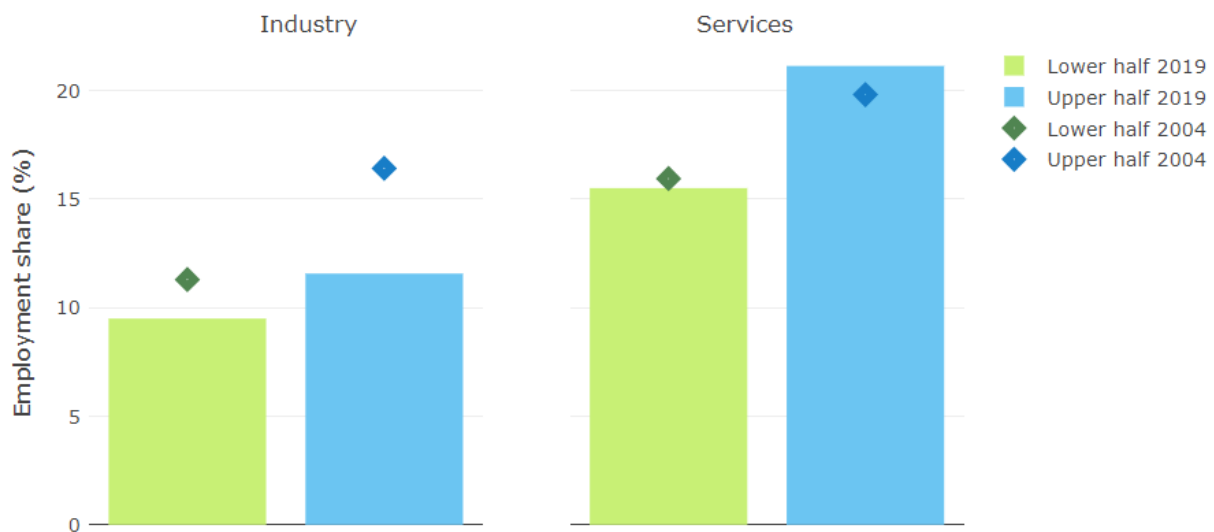


Note: Une région fait partie de la "moitié supérieure" si la productivité du travail était supérieure à la médiane du pays au cours de la première année pour laquelle des données sont disponibles, et de la "moitié inférieure" si la productivité était inférieure à la médiane du pays. La productivité du travail dans chaque groupe est égale à la somme de la valeur ajoutée brute, exprimée en USD à prix constants et en PPA (année de base 2015) au sein du groupe, divisée par la somme de l'emploi total dans les régions du groupe. Les régions sont des petites régions (TL3), à l'exception de l'Australie, du Canada, du Chili, de la Colombie, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse, de la Turquie et des États-Unis où il s'agit de grandes régions (TL2) en raison de la disponibilité des données.

Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

Les régions où l'activité économique s'oriente vers des activités commerciales, telles que l'industrie et les services commerciaux, tendent à croître plus rapidement en termes de productivité du travail. Au Canada, entre 2001 et 2020, la part des travailleurs dans le secteur industriel a diminué dans toutes les grandes régions, mais davantage dans les grandes régions qui se situaient dans la moitié supérieure de la distribution de la productivité du travail. L'évolution de la part de l'emploi dans le secteur industriel a donc réduit l'écart de productivité du travail entre les grandes régions. Dans le même temps, la part des travailleurs dans le secteur des services marchands a augmenté dans toutes les grandes régions, à peu près dans les mêmes proportions.

**Figure 3. Part des travailleurs dans les secteurs les plus productifs (échangeables), régions TL2**



Note: Une région fait partie de la "moitié supérieure" si la productivité du travail était supérieure à la médiane du pays au cours de la première année pour laquelle des données sont disponibles, et de la "moitié inférieure" si la productivité était inférieure à la médiane du pays. La part des travailleurs dans un secteur donné pour un groupe de régions est définie comme la somme de l'emploi dans ce secteur au sein du groupe divisée par la somme de l'emploi total au sein du groupe. Les régions sont des petites régions (TL3), à l'exception de l'Australie, du Canada, du Chili, de l'Irlande, du Mexique, de la Norvège, de la Suisse, de la Turquie et des États-Unis où il s'agit de grandes régions (TL2) en raison de la disponibilité des données. L'industrie comprend les secteurs de biens échangeables suivants : Industries extractives (B), Industrie manufacturière (C), Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D) et Production et distribution d'eau ; assainissement ; gestion des déchets et dépollution (E), macro-secteurs de la NACE. Les services marchands comprennent l'information et la communication (J), les activités financières et d'assurance (K), les activités immobilières (L), les activités spécialisées, scientifiques et techniques (M), les activités de services administratifs et de soutien (N).

Source: Base de données régionales de l'OCDE (2022)

## Développements politiques récents

Compte tenu de la vaste géographie du pays, le régionalisme a toujours fait partie du paysage politique et social du Canada. Les approches nationales du développement économique ne tiennent pas pleinement compte des différentes situations régionales. C'est pourquoi le Canada adopte une approche locale du développement économique, avec des responsabilités réparties entre les différents niveaux de gouvernement et entre divers départements, ministères et agences, y compris les sept agences de développement régional du gouvernement fédéral. Les programmes fédéraux de développement économique régional complètent les programmes nationaux. En outre, les provinces et les territoires du Canada jouent un rôle important dans le développement économique, avec des responsabilités exclusives dans un large éventail de domaines relevant de leur compétence. Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux proposent plusieurs initiatives complémentaires de développement économique. Il n'est pas possible de présenter toutes les initiatives dans le cadre de ce document. Les provinces et les territoires partagent également des responsabilités avec le gouvernement fédéral dans des domaines tels que les pensions de vieillesse, l'agriculture et l'immigration.

Les communautés rurales et éloignées sont essentielles à la réussite économique du Canada, contribuant à environ 25 pour cent du PIB du pays en 2019. En 2019, le Canada a présenté le premier ministre fédéral du Développement économique rural pour poursuivre et faire avancer des initiatives qui reconnaissent les réalités et les défis uniques auxquels sont confrontées les communautés rurales, y compris des mesures visant à soutenir la reprise économique, la croissance et la résilience. Parmi ces mesures, l'une des plus importantes est l'accès à une connexion Internet à haut débit rapide et fiable. Grâce au Fonds universel à large bande et à d'autres investissements fédéraux et provinciaux, le Canada est en bonne voie pour atteindre son objectif de fournir un accès Internet à haut débit à 98 % des ménages canadiens d'ici 2026 et à 100 % d'ici 2030. En outre, le ministre du développement économique rural est chargé de soutenir une prestation de services plus visible et plus accessible dans des domaines tels que les solutions de transport rural, les services postaux, les services de santé mentale et le logement. Le [Centre pour le développement économique des régions rurales \(CenRED\)](#) a été créé pour aider le ministre à intégrer les besoins et les réalités des régions rurales dans le processus d'élaboration des politiques au niveau fédéral, en s'engageant auprès de l'ensemble du gouvernement et des communautés rurales ainsi que des experts. La Stratégie de développement économique rural du Canada, intitulée [Opportunités rurales, prospérité nationale](#), a été publiée en juin 2019, décrivant l'approche pangouvernementale adoptée par le gouvernement du Canada pour répondre aux besoins du Canada rural en matière de développement économique et social et de durabilité. Le rapport d'étape, publié en août 2021, décrit les progrès accomplis et les prochaines étapes pour faire en sorte que les collectivités rurales et éloignées du Canada soient résilientes et aient accès aux outils nécessaires pour atteindre leur plein potentiel économique.

Les sept [agences de développement régional](#) (ADR) du Canada ont été créées par le gouvernement fédéral pour relever les principaux défis économiques en fournissant des programmes, des services, des connaissances et des compétences adaptés aux régions. Chaque agence apporte une perspective politique régionale à l'appui du programme national en fournissant des renseignements économiques régionaux pour soutenir la prise de décision nationale, en fournissant des investissements ciblés aux entreprises, organisations et communautés locales, et en contribuant aux relations de coopération avec d'autres niveaux de gouvernement, des institutions communautaires et postsecondaires, et d'autres parties prenantes. En 2021, le gouvernement du Canada a scindé l'ancien ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest en deux ODR distinctes : Développement économique du Pacifique Canada (PacifiCan) pour la province de la Colombie-Britannique, et Développement économique des Prairies Canada (PrairiesCan) pour les provinces des Prairies, à savoir l'Alberta, le Manitoba et la Saskatchewan. Cette décision reconnaît que les moteurs et les conditions économiques sont uniques dans les différentes régions et que les entrepreneurs, les innovateurs, les institutions et les communautés doivent avoir accès à un soutien adapté à leur lieu d'implantation.

Les ODR ont pris des mesures pour soutenir les entreprises et les communautés pendant la pandémie de COVID-19. Dans un premier temps, elles ont fourni des liquidités immédiates aux entreprises par l'intermédiaire du [Fonds régional de secours et de redressement \(FRSR\)](#). Elles ont ensuite mis en place des programmes ciblés tels que le [Fonds pour la croissance et l'emploi \(FCCE\)](#) afin d'aider les créateurs d'emplois et les organisations qui les soutiennent à renforcer leur résilience et à se préparer à la croissance, le [Fonds canadien de revitalisation des collectivités \(FCRC\)](#) afin de soutenir le rajeunissement et le développement des infrastructures des collectivités locales, et le [Fonds d'aide au tourisme \(FAT\)](#) afin d'aider les opérateurs touristiques à accueillir les visiteurs en toute sécurité après la pandémie en adaptant leurs opérations pour répondre aux directives de santé publique et accroître l'accessibilité.

De plus en plus, le gouvernement du Canada donne la priorité aux investissements visant à construire une économie plus propre et plus verte. Les ODR ont un rôle important à jouer dans la réalisation de cet objectif. Par exemple, Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC) accélère la [transition écologique](#) des petites et moyennes entreprises, aidant ainsi le Canada à atteindre ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030. En outre, Développement économique Canada pour les Prairies dirige les travaux menés dans le cadre de la Loi sur l'écologisation de l'économie des Prairies afin d'améliorer la coopération fédérale, régionale et locale sur des initiatives qui soutiennent la croissance économique régionale et la création d'emplois durables et bien rémunérés dans l'ensemble des provinces des Prairies. Dans le cadre du [Plan pour l'innovation et les compétences](#), les ODR ont investi dans des projets de technologies propres, en aidant les jeunes entreprises innovantes à commercialiser des technologies propres tout en créant des emplois locaux durables.

La déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones affirme les droits de l'homme des peuples autochtones. Le 21 juin 2021, la [Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#) a reçu la sanction royale et est entrée en vigueur. Cette loi fournit une feuille de route au gouvernement du Canada et aux peuples autochtones pour travailler ensemble à la mise en œuvre de la déclaration sur la base d'une réconciliation durable, d'une guérison et de relations de coopération. Au niveau régional, les ODR du Canada soutiennent les peuples autochtones et travaillent en partenariat avec eux.